

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
fixant la composition de la Commission de sélection et  
d'évaluation créée à l'article 90 du décret du 8 mars 2007  
relatif au Service général de l'Inspection, au Service de  
conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement  
organisé par la Communauté française, aux cellules de  
conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement  
subventionné par la Communauté française et aux statuts  
des membres du personnel du Service général de  
l'Inspection et des conseillers pédagogiques**

A.Gt 07-10-2015

M.B. 23-10-2015

**Modifications :**

A.Gt 16-01-2019 – M.B. 08-03-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux Cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des conseillers pédagogiques, notamment l'article 90, § 6, alinéa 2;

Sur proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

**Modifié par A.Gt 16-01-2019**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité de membres effectifs ou en qualité de membres suppléants de la Commission de sélection et d'évaluation créée à l'article 90 du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux Cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des conseillers pédagogiques, ci-après dénommée «la Commission» :

A. Membres désignés en vertu de l'article 90, § 3, 1<sup>o</sup> :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Frédéric DELCOR, Secrétaire général	Mme Liliane BAUDART, Administratrice générale
Mme Lise-Anne HANSE, Administratrice générale [remplacé par A.Gt 16-01-2019]	Mme Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale
M. Quentin DAVID, Directeur général	M. Pierre-André SAMYN, Directeur

<i>[remplacé par A.Gt 16-01-2019]</i>	général
M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général	M. Mathurin SMOOS, Directeur général <i>[remplacé par A.Gt 16-01-2019]</i>
Mme Annie DEVOS, Administratrice générale	M. Olivier DEGRYSE, Directeur général

B. Membres désignés en vertu de l'article 90, § 3, 2° :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Marc DEMEUSE, Professeur à l'Université de Mons	M. Denis DUFRANE, Directeur-Président de la Haute Ecole en Hainaut
Mme Dominique LAFONTAINE, Professeur à l'Université de Liège	M. Christian MONSEUR, Professeur à l'Université de Liège
M. Antonio BASTIANELLI, Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège	M. Giovanni SUTERA, Directeur-Président de la Haute Ecole Charlemagne
M. Marc ROMAINVILLE, Professeur ordinaire à l'Université de Namur <i>[remplacé par A.Gt 16-01-2019]</i>	Mme Eveline CHARLIER, Professeur à l'Université de Namur
Mme Evelyne LEONARD, Vice-Rectrice de l'Université catholique de Louvain	M. Vincent DUPRIEZ, Professeur à l'Université catholique de Louvain

*Modifié par A.Gt 16-01-2019*

**Article 2.** - M. Frédéric DELCOR, Secrétaire général, est désigné en qualité de Président de la Commission.

Mme Lise-Anne HANSE, Administratrice générale de l'Administration générale de l'Enseignement, est désigné en qualité de Vice-Présidente de la Commission.

**Article 3.** - Mme Vanessa FERREIRA, attachée, est désignée en qualité de secrétaire de la Commission.

Mme Assia BEN AYED, attachée, est désignée en qualité de secrétaire suppléant de la Commission.

**Article 4.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2014 fixant la composition de la Commission de sélection et d'évaluation créée à l'article 90 du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des conseillers pédagogiques est abrogé.

**Article 5.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 7 octobre 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET